

CHRONIQUE DU MOIS DE FEVRIER 1955

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE

Aux sociétés tunisiennes de prévoyance, la fièvre automnale consécutive à la campagne des semailles est complètement tombée : ce lourd effort financier a fait place aux supputations de la prochaine récolte et à la préparation de la campagne de la prochaine récolte et à la préparation de la campagne d'achats à venir.

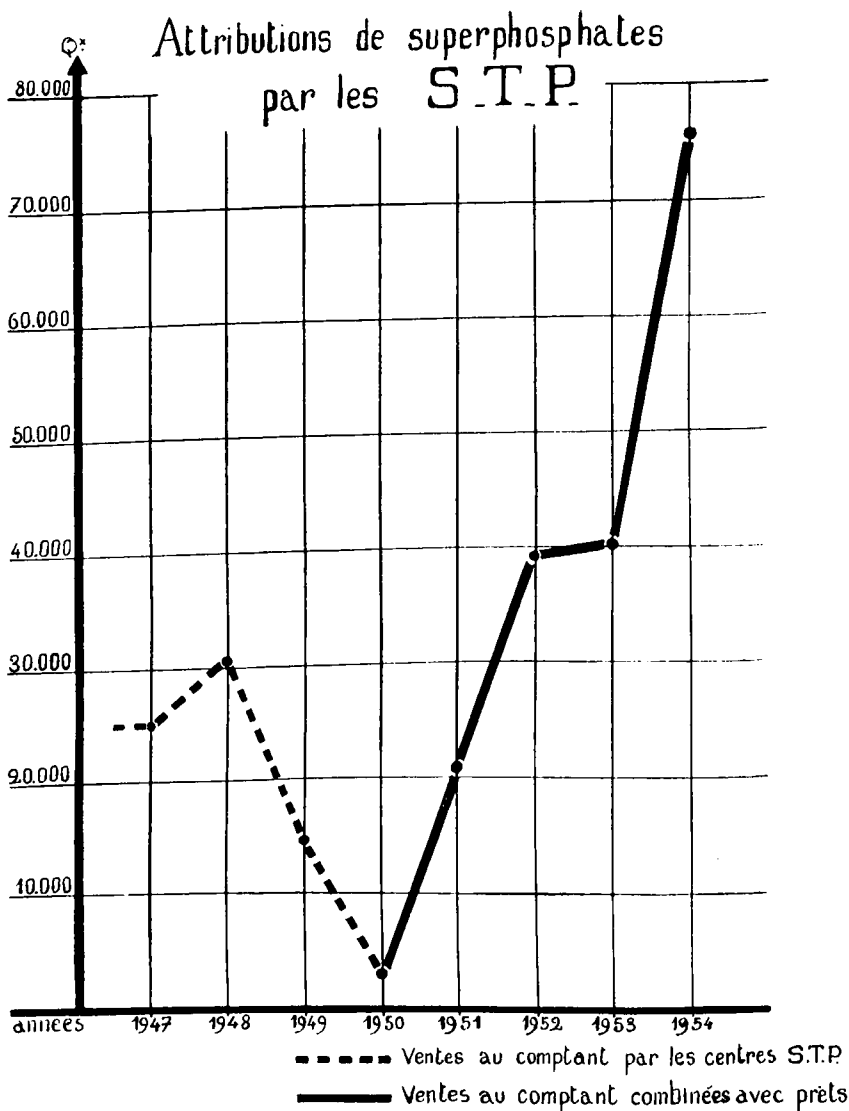
L'automne 1954 a été marqué par un soutien particulièrement important fourni par les sociétés tunisiennes de prévoyance dans les différents branches intéressant les fellahs.

C'est ainsi que les prêts de semences en nature consentis aux petits agriculteurs ont porté sur :

Blés durs :	112.000 Qx
Blés tendres :	8.520 Qx
Orge :	102.672 Qx
Avoine :	114 Qx
Fèves :	60 Qx

soit un ensemble de 223.366 quintaux, représentant une valeur totale de 957.000.000 de francs, à quoi il convient d'ajouter des prêts en nature de pommes de terre de semences attribués à certains producteurs spécialisés du Nord de la Régence (Région de Bizerte - Cap-Bon) et portant sur 3.670 quintaux, pour une valeur approximative de 11.200.000 francs.

Simultanément, les sociétés tunisiennes de prévoyance ont procédé à des prêts en nature de carburants et d'engrais. Les prêts de carburants qui sont représentés par 88.600 litres d'essence, 41.800 litres de pétrole, 240.400 litres de gas oil et 6.441 kilogrammes de lubrifiants, se chiffrent à un total de 12.370.000 francs. Quant aux engrais, essentiellement constitués par les superphosphates, ils sont de plus en plus demandés par les agriculteurs, ainsi que le met en lumière le graphique ci-contre. Alors qu'en 1953 le total des prêts et des livraisons au comptant de superphosphates s'est élevé à 40.000 quintaux, il a largement dépassé les 80.000 qx cette année. Dans ce dernier chiffre sont compris 75.000 qx ayant fait l'objet de prêts pour une valeur de 82.500.000 francs environ et 8.700 qx, d'une valeur de 9 millions 500.000 francs, cédés au comptant à des agriculteurs tunisiens. A noter que la formule de la cession au comptant permet aux bénéfici-



Jusqu'en 1950, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se bornaient à vendre au comptant des engrais aux agriculteurs tunisiens et plus spécialement des superphosphates. A partir de cette date, elles ont également procédé à des ventes à crédit d'engrais. Cette formule a trouvé le plus grand succès auprès des intéressés. Le graphique ci-dessus démontre qu'en l'espace d'une année, 1953 à 1954, la demande a doublé, passant de 40.000 quintaux à près de 80.000.

ciaires de profiter des tarifs de gros des sociétés tunisiennes de prévoyance et en même temps leur fait économiser les frais de commande.

Indépendamment des superphosphates les sociétés tunisiennes de prévoyance ont en outre prêté 674 quintaux d'engrais divers.

En même temps que ces prêts en nature ouvraient aux fellahs de plus larges facilités pour leurs semailles, les distributions, par les centres d'achat des sociétés tunisiennes de prévoyance, de blés sélectionnés de semences de la Coopérative de Semences (COSEM) ont permis aux intéressés de se procurer, par voie d'échange ou d'achat des semences de choix susceptibles d'améliorer la qualité de leur production ; 20.950 quintaux de blés durs et 4.420 quintaux de blés tendres ont ainsi été distribués, représentant une valeur de 114.177.500 francs pour les blés durs et de 21.400.000 francs pour les tendres, soit un total de 135.577.500 francs.

L'appel au crédit en espèces a été en outre très actif durant cette période, les agriculteurs s'efforçant de mobiliser toutes leurs possibilités.

C'est ainsi que les prêts de campagne en numéraire, y compris les prêts aux petits oléiculteurs, accordés par les diverses sociétés tunisiennes de prévoyance locales ont atteint le chiffre de 183.033.000 francs tandis que la Caisse Centrale prêtait de son côté 8.355.500 francs.

D'autre part, les demandes de prêts sur gages, forme de crédit qui continue à être de plus en plus prisée des agriculteurs tunisiens, ont atteint le chiffre respectable de 84.000.000 de francs pour les trois derniers mois de l'année.

Enfin, par le canal de leurs groupes de motoculture, les sociétés tunisiennes de prévoyance ont en outre fait profiter nombre de fellahs de crédit en travail. C'est en effet à 125.000 heures de travaux de labours ou de recroisements qu'on peut chiffrer l'effort fourni par ces groupes depuis plusieurs mois en vue de la campagne de semailles de l'automne 1954, effort qui représente un crédit en numéraire de 125.000.000 de francs environ.

• • •

Les divers apports des sociétés tunisiennes de prévoyance durant l'automne 1954 peuvent être résumés comme suit :

Prêts de semences en nature	Fr.	957.000.000
Prêts de pommes de terre de semence		11.200.000
Prêts de carburants		12.370.000
Prêts d'engrais		82.500.000
Contribution aux échanges de blés COSEM (partie) ..		2.500.000
Prêts de campagne en numéraire		191.388.500
Prêts sur gages		84.000.000
Travaux des groupes de motoculture		125.000.000

1.465.958.000

C'est donc à près d'un milliard et demi de francs que l'on peut évaluer la contribution fournie par les sociétés tunisiennes de prévoyance à la campagne de semailles qui vient de s'achever.

• • •

En matière fiscale un décret du 10 février 1955 (J.O.T. N° 13, du 15 février 1955) a abaissé de 40 à 25% le droit de consommation frappant les cacao importés dans le Royaume. Cette mesure doit permettre aux industriels locaux intéressés d'offrir leurs produits à des prix compétitifs.

D'autre part un décret du 17 février 1955 (J.O.T. N° 15 du 22 février 1955) pris à la suite des délibérations du Conseil des Ministres du 15 janvier 1955, a mis fin au monopole de vente du thé à compter du 1^{er} avril prochain. En outre, pour compenser la perte de recette résultant de cette mesure, le même texte soumet les importations de thé à une fiscalité équivalente à celle déjà en vigueur pour le café.

• • •

Dans le cadre des mesures d'aide à la construction un décret du 27 janvier 1955 (J.O.T. N° 9 du 1^{er} février 1955) prévoit que les emprunteurs salariés bénéficiant de prêts à la construction garantis par le Fonds d'Aide à la Construction d'Immeubles d'Habitation devront, si cet organisme en fait la demande, consentir sur leur rémunération une cession de créance au profit de l'organisme bancaire prêteur. Cette cession sera valable même si elle porte sur un montant supérieur aux quotités cessible ou saisissable de la rémunération, telles qu'elles ont été fixées par l'article 2 du décret du 20 juillet 1950 relatif à la saisie-arrêt et à la cession des sommes dues au titre de la rémunération d'un travail effectué pour le compte d'un employeur.

Ces dispositions sont également applicable aux fonctionnaires qui, pour garantir leur prêt, pourront consentir une délégation de traitement aux mêmes conditions.

• • •

Dans le domaine social un décret du 27 janvier 1955 (J.O.T. N° 9 du 1^{er} février 1955) a institué un privilège spécial pour garantir aux salariés, en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de leurs employeurs le paiement préférentiel de la portion insaisissable des sommes qui peuvent leur rester dues au titre de salaires ou de commissions.

Alors que dans le régime antérieur les salariés ne venaient qu'au quatrième rang dans l'ordre des créanciers privilégiés, ils seront désormais assurés de percevoir par priorité une partie au moins des sommes leur revenant.

• • •

En matière de commerce extérieur, les avis suivants ont porté à la connaissance des importateurs et exportateurs, au cours du mois de février 1955, les nouvelles possibilités de commerce avec l'Etranger :

— J. O. T. du 1^{er} février 1955: Importations du Portugal (fils, câbles, et cordage de sisal).

Importations en provenance des pays de l'Union Européenne des Paiements et des zones monétaires associées (Sterling et Florin) : beurres et fromages.

Importations du Brésil (café et marchandises diverses).

Importations du Japon (tissus de soie et schappe, produits divers).

Importations de la République Fédérale d'Allemagne (crayons).

— J. O. T. du 4 février 1955 : Importations de Roumanie (graines de courges, sciages résineux, produits divers). Exportations sur la Roumanie (marchandises diverses).

— J. O. T. du 8 février 1955 : Importations de Tchécoslovaquie (houblon).

— J. O. T. du 18 février 1955 : Importations d'Argentine (pommes et poires).

Importations du Pakistan (turbans de soie).

— J. O. T. du 22 février 1955 : Importations de biens non essentiels en provenance du Royaume-Uni (marchandises diverses).

Importations de friperie en provenance des pays de l'Union Européenne des Paiements et des zones monétaires associées.

— J. O. T. du 25 février 1955 : Importations de Chine Continentale, Hong Kong et Macao (graines de sésame, arachides, huiles essentielles).

Dans le courant du mois, les demandes de licences tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 1.942. Au 28 février 1955, elles se répartissaient de la façon suivante :

— à l'importation :

— licences accordées :	433
— licences en cours d'examen par les Services techniques :	1.078
— licences refusées ou annulées :	67

Total : 1.578

— à l'exportation :

— licences accordées :	279
— licences en cours d'examen par les Services techniques :	76
— licences refusées ou annulées :	9

Total : 364

Par ailleurs, il convient de signaler la parution au Journal Officiel Tunisien du 4 février 1955 de l'avis n° 206 de l'Office des Changes (Section Tunisie) relatif aux relations financières entre la zone franc et la Roumanie.

* * *

Au cours du mois de février 1955, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été plus réduite que pendant le

mois précédent. Toutefois, la tendance générale du marché est restée ferme.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de février a atteint 18.514.000 francs contre 21.189.000 francs pendant le mois de janvier 1955.

Le marché de l'or a été plus actif, mais les cours sont restés inchangés. Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 912.000 francs contre 119.000 francs pendant le mois de janvier.

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITE SYNDICALE

a) L'U. G. T. T. a réuni, le 6 février 1955, son Conseil National, et, le 20 février 1955, son Conseil des Cadres. La situation sociale, et notamment les problèmes que pose le chômage, ont été évoqués au cours de ces deux réunions.

b) Deux grèves d'une durée de 24 heures ont été observées à la Mine de Djalta, le 12 février 1955, et à la Mine de Redeyef le 14 février 1955. Les motifs de ces cessations de travail étaient d'ordre strictement professionnel.

c) Deux arrêtés limités du travail ont été également enregistrés, pendant le mois de février, à l'arsenal de Sidi-Abdallah où le personnel ouvrier a cru devoir ainsi manifester pour protester contre les retards apportés à la revalorisation par le Gouvernement Français des salaires du personnel civil des établissements militaires de la Régence.

d) L'Union Générale des Fonctionnaires de Tunisie a tenu, le 13 février 1955, une réunion d'information à Sfax, au cours de laquelle cette organisation a développé son point de vue au regard du futur statut de la fonction publique, tel qu'il serait fixé dans le projet de convention franco-tunisienne relative à la coopération administrative et technique.

II. — LEGISLATION

Super-privilège des salaires. — Le Journal Officiel du 1^{er} février 1955 a publié le décret beylical du 27 janvier 1955 instituant un privilège spécial des salaires.

Cette nouvelle réglementation prévoit un rang plus avantageux et une procédure accélérée pour une fraction des créances salariales.

Cette fraction varie suivant la catégorie de salariés considérée ; elle représente la partie insaisissable des salaires effectivement gagnés pendant une période de temps assez courte ; pour les ouvriers, les quinze derniers jours de travail ; pour les employés, les trente derniers jours.

Pour établir le montant du salaire effectivement gagné, il doit être tenu compte, non seulement des salaires et appointements pro-

prement dits mais de tous les accessoires des salaires et même, le cas échéant, de l'indemnité pour rupture du contrat de travail.

La fraction de salaire ainsi déterminée doit être payée dans les dix jours qui suivent le jugement déclaratif de faillite ou de liquidation judiciaire ou dès les premières rentrées de fonds nonobstant l'existence et le rang de toute autre créance privilégiée.

Ce paiement privilégié a lieu sur simple ordonnance du juge commissaire.

Contrôle de l'immigration des travailleurs. — Le Journal Officiel du 1^{er} février 1955 a publié un arrêté du Ministre du Travail modifiant en ce qui concerne la profession d'artiste, le modèle du contrat de travail pour travailleurs immigrants annexé à l'arrêté du 10 janvier 1931, déterminant, conformément au décret du 20 février 1930 réglementant l'immigration des travailleurs, les modèles du contrat de travail et du registre d'inscription des travailleurs immigrés.

Remboursements des prêts à la construction. — Le Journal Officiel du 1^{er} février 1955 a publié le décret beylical du 27 janvier 1955, relatif au remboursement des prêts à la construction consentis avec la garantie du Fonds d'Aide à la Construction d'Immeubles d'Habitation.

Aux termes de ce décret les emprunteurs salariés bénéficiant de prêts garantis par le F. A. C. I. H. devront, si cet organisme en fait la demande, accorder à l'établissement bancaire prêteur une cession de créance consentie sur leur rémunération et qui sera valable même au-delà des quotités cessibles ou saisissables réglementaires.

Dans le cas d'un fonctionnaire, le prêt sera garanti par une délégation de traitement qui s'appliquera de plein droit par voie de retenue sur les mandats émis au nom de l'intéressé dans les mêmes conditions que celles prévues pour les salariés.

Allocations familiales. — Le Journal Officiel du 22 février 1955 a publié un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil du 17 février 1955 fixant la liste des établissements d'enseignement privés dont la fréquentation donne droit aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 21 ans.

III. — INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi :

α) *Aperçu général* : On a enregistré une nouvelle baisse d'activité dans tous les secteurs, industriels, commerciaux, agricoles.

Les nouveaux licenciements individuels pour compression de personnel ont été signalés à l'Inspection Divisionnaire du Travail ainsi que des licenciements collectifs. Ces derniers portent notamment sur une fabrique de pâtes alimentaires et une fabrique de savon employant chacune 12 travailleurs. Une maison de Tunis faisant l'exportation des fruits et légumes a mis en chômage 23 ouvriers.

Aucune perspective rassurante ne permet d'envisager pour les prochains mois une amélioration du marché de l'emploi. Bien au contraire, les conséquences de la sécheresse pèsent chaque jour plus lourdement sur l'ensemble des activités du pays. Seule, la réalisation, dans les meilleurs délais, du nouveau plan d'investissement pourra ranimer une situation qui devient chaque mois plus angoissante.

b) *Lutte contre le chômage* : Les divers services administratifs de la Tunisie ont poursuivi l'organisation systématique de chantiers d'utilité publique d'assistance aux chômeurs.

Un conseil interministériel a été tenu le 17 février au cours duquel une augmentation importante des effectifs employés a été décidée.

La Sous-Commission de la lutte contre le chômage, sous la présidence du Ministre du Travail s'est réunie 4 fois au cours du mois de février à l'effet de mettre au point les décisions du Comité interministériel.

Au cours de ces séances de travail il a été établi un programme en vue d'assurer du travail pendant le mois de mars à environ 37.000 chômeurs.

Dans le cadre de la lutte contre le chômage se situent le voyage organisé le 24 février par le Résident Général de France dans le Sud Tunisien et le voyage de travail organisé les 27, 28 février et 1^{er} et 2 mars dans les régions du Centre et du Sud Tunisien plus particulièrement touchées par la sécheresse, par le Président du Conseil du Gouvernement Tunisien, accompagné du Ministre d'Etat, du Ministre du Travail, du Ministre de l'Urbanisme, de M. le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, de M. le Directeur des Travaux Publics ainsi que d'un groupe de techniciens du Ministère de l'Agriculture et de la Direction des Travaux Publics.

Les problèmes posés par le chômage dans ces régions ont été examinés sur place par les hautes instances du Royaume, ils recevront les solutions les plus adéquates dans les meilleurs délais.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus au cours du mois de février sur le plan des secours aux chômeurs par le travail.

Nombre de chômeurs inscrits	en février	depuis le début de leur recensement
Tunis et sa banlieue	1.230	24.419
Intérieur	64	177.554
Totaux....	1.294	201.973

Nombre de chômeurs placés par roulement :

Tunis et banlieue : ... 41.652
 Intérieur : 60.358

Total.... 102.010

Nombre de chômeurs au travail le dernier jour du mois (28 février)

Tunis et banlieue :	6.943	Municipalité de Tunis - M.U.H. - D. T. P. - Antiquités - P. T. T.)
Intérieur :	15.155	dont chantiers de caïdats . 3.006 chantiers résidentiels 6.033 chantiers du Ministère de l'Agriculture 6.116
Total	22.098	

Nombre de chantiers ouverts le 28 février :

Tunis et banlieue : 32.

Intérieur : 28 caïdats avaient ouvert des chantiers ce jour-là.

c) *Activité du bureau de placement : février 1955 :*

Nature	Placement	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi	81	61
Offres d'emploi	112	47
Personnes présentées	117	45
Personnes placées	107	9

Formation professionnelle. — L'Office des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a ouvert le 7 février un centre de formation professionnelle d'Anciens Combattants.

50 Anciens Combattants tunisiens, sélectionnés après un examen organisé par le Centre de Sélection Psychotechnique, accompliront un stage de six mois au cours duquel ils apprendront un métier du bâtiment (26 maçon, 4 peintres, 10 ferrailleurs coffreurs).

Durant le stage ils travailleront 40 heures par semaines et seront payés à un salaire normal. Ils bénéficieront des allocations familiales.

C'est le premier centre créé en vue de la réalisation d'un plan élaboré par le Comité de l'Emploi des Anciens Combattants institué par la Résidence Générale de France en 1954 pour la formation professionnelle, en 4 ou 5 ans, d'environ 4.000 anciens combattants.

Dès le début de cette expérience le sincère désir d'apprendre, manifesté par les stagiaires, laisse bien augurer de la réussite du plan.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Deux événements méritent de figurer en tête de cette chronique : la création sur la scène municipale du célèbre opéra de Wagner : « Tannhauser » et le Premier Salon « Sons et Images ».

Mais auparavant, il nous faut citer un article de M. Lucien Paye, Directeur de l'Instruction Publique en Tunisie, publié dans la Revue « Défense de l'Esprit ».

La haute tenue et la belle élévation d'esprit de cette étude lui valent un retentissement considérable.

Précisant que l'instruction ne peut être populaire que si elle prépare la sélection des élites, M. Paye établit que le choix d'un système d'éducation doit être guidé par les considérations suivantes : d'une part la population musulmane exige pour ses enfants de légitimes possibilités d'accès aux formes les plus élevées de la culture, d'autre part l'utilisation de deux langues de culture (français et arabe littéraire) impose aux élèves l'acquisition préalable d'une préparation linguistique assez développée.

Des difficultés d'ordres économique, financier et géographique se dressent. Tenant compte de la nécessité de ce contraindre à une stricte économie de moyens et de l'oscillation entre deux exigences qui sont de diffuser le plus largement possible l'instruction et de lui donner un contenu réellement formateur, la Direction de l'Instruction Publique a conçu en 1949 un plan.

Ce plan prévoit la scolarisation totale en 20 ans et vise l'organisation des enseignements primaire, technique, secondaire et supérieur.

Mais il importe dès à présent de s'inquiéter de donner à cette population scolaire croissante les moyens de s'employer. Il faut pour cela que les ressources de la Tunisie augmentent rapidement.

« C'est pourquoi, conclut M. Paye, l'extension de l'enseignement en Tunisie doit s'inscrire dans un plan général de développement économique et social. Elle ne saurait en être séparée et le Gouvernement tunisien en est chaque année plus profondément conscient. »

• • •

Avec la représentation de « Tannhauser », le Théâtre Municipal a procédé à une « re-création » retentissante. Ce drame magnifique qui se place avec « Lohengrin » dans cette période de recherche créatrice que les musicologues nomment le « Pré-Wagner », annonce le formidable « Anneau de Nibelung » dont la composition demanda vingt-deux ans et les deux monuments du romantisme musical : « Tristan et Yseult » et les « Maîtres Chanteurs ».

Il n'avait pas été joué à Tunis depuis plus de quarante ans !

C'est dire combien cette « Première tunisoise » était attendue. Disons, dès l'abord, qu'elle fut un succès.

Ouverture, airs, duos, ensembles, chœurs, finales, chaque pièce de cet opéra est un joyau et chacune mérite une audition distincte. Mais recréer l'unité du drame, redonner à cette cathédrale la stature et la grandeur réelle, tenait du prodige. Car enfin, Wagner, moins que d'autres, supporte la médiocrité, l'approximation coupable et la retouche invouable.

A Wagner qui ne pouvait admettre « qu'on reproche au public son inintelligence en matière d'art » et qui demandait « des sens non faussés et des cœurs humains », les Tunisois ont apporté l'hommage d'une spontanéité et d'une ardeur juvénile dont beaucoup ne les croyaient plus capables.

L'extraordinaire ovation par laquelle ils remercièrent les interprètes en fut la preuve.

Philippe Wuest, Directeur général de la musique de l'opéra de Sarrebruck, dirigeant. Heinz Rehfuss, premier baryton de l'opéra de Bayreuth, Georges Vincent, premier ténor de l'opéra de Bâle, Hilde Konetzni, premier soprano de l'opéra de Vienne, Georqine Milinkovic, premier mezzo-soprano de l'opéra de Bayreuth, et Théodore Schlott première basse de l'opéra de Berlin, assurèrent une interprétation de premier ordre.

Le Salon « Sons et Images », premier salon de la photographie, de la Radiodiffusion et du cinéma organisé en Afrique du Nord, a connu un plein succès.

Selon les déclarations mêmes de son directeur, M. Marcel Herz, ce salon constituait une expérience. Il était destiné à prouver qu'il est possible d'organiser en Tunisie des manifestations telles que celles qui se déroulent dans toutes les capitales.

Manifestation documentaire, il a montré au public les progrès réalisés dans les domaines de l'enregistrement, de la reproduction, de la conservation et de la diffusion du Son et de l'Image et des techniques employées en ces matières dans le secteur public et dans le secteur privé.

Plusieurs services publics (P.T.T., Radiodiffusion, Armée, etc...) et de grandes entreprises commerciales spécialisées y participaient.

Ce qui permit au Tunisois de prendre connaissance des dernières découvertes en cette matière dont l'évolution est chaque jour plus rapide.

Tunis n'a pas mis l'exclusive sur ces deux manifestations extraordinaires. Comme à l'accoutumé, conférences, expositions, vernissages, représentations et concerts se sont succédés à un rythme effreiné.

La « psychologie des grands singes » a donné matière à plusieurs conférences illustrées de projections, au docteur Mathis, conférencier bien connu des Tunisois et maintes fois cité dans ces colonnes.

Le docteur Couderc sut mettre magistralement en lumière une figure qui est chère à tous les amis de la science : celle de René Leriche, « Chirurgien de la douleur ».

M. Alfred Valette, radiesthésiste révéla de troublantes constatations en traitant d'un sujet angoissant : « Peut-on éviter le cancer ? ».

Le docteur Edouard Bloch réunit les parents et les éducateurs pour traiter de « l'autorité et de la liberté dans l'éducation ».

Ces manifestations à caractère scientifique ont donné le ton, mais pour mieux faire apprécier, semble-t-il, la fantaisie et l'imprévu d'une causerie de M. Maurice Genevoix intitulée « Quand on lit une histoire ». Ne nous méprenons pas toutefois sur les intentions de l'éminent académicien dont l'analyse fut extrêmement poussée du « roman » et de la psychologie de « l'auteur ».

M. William Gorud s'attacha à faire la part du mythe et celle de la

réalité dans la légende et dans l'œuvre d'Arthur Rimbaud dont c'était le centième anniversaire de sa naissance.

M. Raymond Dumay, écrivain sensible et conférencier de talent, a dégagé les grands « principes » d'une vie mouvementée et féconde. Il avait posé cette question piège : « Colette, est-ce aussi Madame Bovary ? »

Le R. P. Pontet fit quatre conférences sur la poésie moderne depuis Rimbaud et Mallarmé jusqu'à nos jours en passant par André Breton, Saint John Perse (Alexis Léger), Péguy, Eluard.

M. Gaston Kempfner dit, à Propos de Pétrarque, qu'il était un « Existentialiste amoureux, au déclin du moyen-âge », sous l'égide de l'Essor. Ce fut un succès du paradoxe et de l'esprit critique.

M. Le Tourneau, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, a donné une série de cours à l'Institut des Hautes-Etudes, sur « le Royaume Saadien après la mort d'El Mansour », sur « l'Islam et la Méditerranée à la fin du XV^e siècle », enfin sur « Haïti, terre française ».

« L'africanité de St Augustin » est un titre choisi intentionnellement très banal par le R. P. Pontet qui sut nous apporter sur l'éminent écrivain latin des éclaircissements très intéressants.

M. Mantran, ancien membre de l'Institut Français d'Archéologie d'Istanbul, a prouvé qu'il existait un art turc authentique et un style d'une originalité peu commune, partie intégrante de l'art musulman.

M. Joseph Milbauer a traité de la vie culturelle dans les communautés juives.

Abordant des domaines souvent évoqués mais toujours insuffisamment connus, M. Ali Zouaoui a parlé sous l'égide de l'Association des Anciens du Collège Sadiki des « Impératifs de la démographie tunisienne ». Le débat qui suivit ce très intéressant exposé fut dirigé par S. E. Hedi Noura, Ministre du Commerce, et M. J. Lepidi, chef du Service Tunisien des Statistiques, M^e Bellaga, avocat, MM. Tnani et Bessis, administrateurs, y participèrent.

Evoquant à son tour des problèmes d'actualité qui furent l'objet durant ces derniers mois des préoccupations administratives, M. Lucien Bugeat, ingénieur agronome, ingénieur du Génie Rural, a évoqué quelques aspects techniques et humains de la mise en valeur du Centre de la Tunisie.

• • •

Les vernissages ont attiré un grand nombre d'amateurs de peinture. L'école de Tunis persévère. Aux grands noms d'avant-guerre s'ajoutent ceux de véritables artistes qui sacrifient à la lumineuse ambiance de notre ciel et donnent de cette Tunisie, déjà si attrayante, des images toujours renouvelées. El Mekki, Arnaud, Naccache, Lellouche et Yahia, Mosès Lévy, Boucherle, Nello Levy et Bismouth ont une fois de plus signé des œuvres d'excellente facture exposées à la Galerie Municipale des Arts.

Mme Marcelle Nadal a peint des tableaux vivants et sensibles fort bien accueillis par la critique.

Lucy Pisani a défendu son juste renom grâce à des gouaches bien inspirées et non sans délicatesse.

Marie-Louise Peyre a reçu la visite de nombreux amateurs d'arts au vernissage de ses aquarelles d'une belle et simple facture.

André Fernand Roux et Madeleine Duchesne se sont assuré la faveur d'un public réputé difficile et qui a pris plaisir à retrouver chez l'un des qualités déjà appréciées et à découvrir chez l'autre de réelles qualités .

Hatim El Mekki a confirmé ses tendances à un équilibre serein, à un art en profondeur. Ses aquarelles sont empreintes de vigueur et de sincérité, de chaleur et d'intelligence. Hatim El Mekki est incontestablement l'un des artistes les plus sûrs de cette génération.

Mosès Lévy n'est pas encore de la précédente génération par l'âge et le talent. Il fait pourtant figure de maître et s'est taillé une solide réputation de sérieux et de sensé dans l'expression picturale. Bannissant les facilités burlesques dont nous sommes trop souvent victimes, il « peint ». Ses développements sont équilibrés et la belle luminosité de ses convictions rend toute son œuvre agréable et sereine. Il mérite de figurer sur nos tablettes parmi les peintres contemporains en renom.

M. René Jallon, céramiste d'art, a exposé des œuvres d'inspiration très moderne.

Signalons enfin dans le domaine des arts que Hue et Bocchieri ont achevé une mosaïque destinée à l'immeuble des Services Topographiques des Travaux Publics. Elle est d'un bel effet.

* * *

Au Théâtre Municipal « Tannhauser », dont nous avons parlé, a triomphé. Mais la présence de Mado Robin, dans « Rigoletto », aux côtés de Jean Borthayre, baryton et de Ken Neat, ténor, a comblé les amateurs d'opéra. Lucienne Anduran a entraîné ses partenaires dans Carmen ».

« Falstaff », de Verdi, était une création. Des artistes de la Scala de Milan lui ont permis de passer la rampe brillamment. Citons parmi ces chanteurs dont certains furent remarquables : Gino Bechi, Maria Curtis, Gianna Pederzini.

La saison d'opéra limite le nombre des pièces de théâtre et seule Dominique Blanchard, dans « Sud » apporta un peu de la vie parisienne sur une scène que l'on croirait consacrée au « Bel canto » depuis bientôt deux mois. Reconnaissons tout au moins que la qualité a suppléé à la quantité.

L'Essor a joué « Le dîner de famille » de Jean Bernard Luc. Hélène Merville, Martine Jourdain, Lucien Choisy et Ginette Rémier, Aldebert, Max Eyrelles, René Vignon, Claire Pradel et Danièle Hazar assuraient une distribution homogène et sympathique.

La troupe de la Paroisse de Franceville a joué « L'Avare » avec succès. Les Compagnons des Arts : « George Dandin », dans la mise en scène de Dullin. Les élèves du Petit Séminaire de La Marsa : « Maître après Dieu », de Jean de Hartog.

Enfin, M. Touquet a fait, sous l'égide des Jeunesses Théâtrales, une conférence sur les rapports du théâtre et du cinéma.

* * *

Les concerts du mercredi placés sous la direction de Louis Gava sont suivis par un nombre relativement restreint d'auditeurs. Ils sont pourtant fort beaux. Témoins les deux derniers, auxquels participèrent Rita Bouboulidi et Lia de Barberiis, pianistes. Des pièces brèves, comme l'ouverture de « Prométhée », de Beethoven, où sont cités déjà des motifs de la 3^e et de la 5^e symphonies, ou l'ouverture de « Béatrice et Benedict », de Berlioz, mettent l'auditeur dans l'ambiance, puis des monuments, tels que le 2^e Concerto de Brahms ou la première symphonie de Chostakovitch, permettent à l'orchestre et au soliste de donner du meilleur d'eux-mêmes.

Citons également parmi les œuvres admirablement interprétées, l'ouverture du « Vaisseau fantôme », de Wagner, et le poème symphonique pour piano et orchestre de Lino Liviabella.

Les Jeunesses Musicales ont organisé une manifestation : « Le lied et la chanson », avec Betty Allen, à la voix incomparable.

Signalons pour terminer que l'audition des élèves du Conservatoire de Musique a eu lieu à l'Alliance Française et a permis d'apprécier les efforts des jeunes musiciens, peu nombreux, hélas !

La Société Arte a créé un prix d'un montant de 20.000 francs, ainsi qu'un prix spécial de 5.000 francs réservé à un membre de la Société. Ces prix seront décernés pour la première fois en mai 1955 à un roman ou à un ensemble de nouvelles (manuscrit ou édité).

Nous ne terminerons pas cette chronique sans évoquer la mémoire de Paul Lambert, journaliste et homme de lettres, qui fut pendant de longues années rédacteur parlementaire de « La Dépêche Tunisienne » et qui vient de décéder à Paris à l'âge de 80 ans.

Très connu dans les milieux culturels de Tunisie il laisse des regrets unanimes.

LA VIE PHILATELIQUE

Journée du Timbre 1955



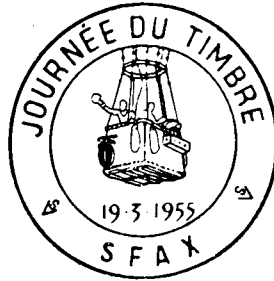
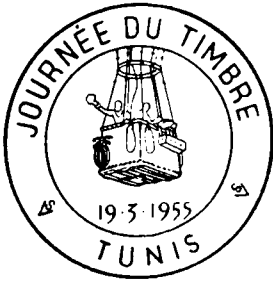
A l'occasion des « Journées du Timbre » des 19 et 20 mars 1955, l'Office Tunisien des P.T.T. a émis un timbre-poste avec surtaxe à 12 fr. + 3 francs, reproduisant le modèle retenu par l'Administration métropolitaine (Ballons du siège de Paris en 1870) mais portant pour la première fois :

a) la mention bilingue « Tunisie-Postes » ;

b) le croissant et l'étoile.

Ce timbre-poste, réalisé par M. Serres, en taille douce, est de couleur brun-rouge. Le tirage a été fixé à 70.000 exemplaires.

Deux bureaux temporaires ont fonctionné l'un à Tunis (Palais Consulaire), l'autre à Sfax (Municipalité) et ont été munis d'un timbre à date illustré pour l'oblitération des plis philatéliques.



Le montant de la surtaxe sera versé, comme tous les ans, à l'Entr' Aide Franco-Tunisienne.

Nouveautés

Deux émissions sont prévues dans les mois à venir :

1^o) Un timbre-poste à 15 francs destiné à célébrer le cinquantième anniversaire de la création de « l'Essor », Société littéraire et artistique animée par M. A. Fichet. Cette figurine, dont la réalisation est confiée à M. Decaris, sera mise en vente au début de la deuxième quinzaine du mois d'avril. Un timbre à date « Premier Jour » servira à l'oblitération des plis philatéliques.

2^o) Une série de cinq timbres-poste commémoreront le cinquantième anniversaire du « Rotary International ».

Les valeurs seront les suivantes :

12 fr., 15 fr., 18 fr., 25 fr. et 30 fr.

Ces figurines représenteront :

- au centre : la carte de Tunisie et la roue rotarienne ;
- dans les angles : (et symbolisant les différentes civilisations qui ont donné à la Tunisie ses caractères propres) :
 - le mausolée de Dougga (punique) ;
 - le capitole de Dougga (romaine) ;
 - la mosquée Douiret (arabe) ;
 - un bateau et des grues (moderne).

M. Decaris a été chargé de la réalisation de cette série dont le tirage est fixé à :

90.000 exemplaires pour les 12 fr. et 15 fr. ;

70.000 exemplaires pour les autres valeurs.

Un timbre à date « Premier Jour » sera mis en service à l'occasion de la parution de cette série qui aura lieu dès les premiers jours du mois de mai.

Nous publierons dans notre prochain numéro la reproduction de ces deux émissions nouvelles.